

République Française

Accusé de réception en préfecture
092-219200094-20231003-DEL2023-S06006-DE
Date de télétransmission : 16/10/2023
Date de réception préfecture : 16/10/2023

COMMUNE DE BOIS-COLOMBES

Séance du Conseil Municipal

du 3 octobre 2023

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, à la Mairie, le mardi 3 octobre 2023 à 20 heures, sous la présidence de Monsieur le Maire, suite à la convocation adressée le mercredi 27 septembre 2023.

Étaient présents : M. RÉVILLON, Maire, M. VINCENT, Mme CANTET, M. BARBIER, Mme COLOMBEL, M. MAINGUY, Mme JAUFFRET, M. CHAUMERLIAC, Mme MARIAUD, M. LANOY, M. CROSNIER LECONTE, Mme MOLIN-BERTIN, M. ISABEY, Maires Adjoints ; Mme EMIRIAN, Mme DE PERIER, M. KLEIN, Mme DE PRATI, Mme ROSSIGNOL DE LA RONDE, M. SIBON, Mme LEVEQUE, Mme CATAU, M. DUVIVIER, Mme TOUSSAINT, M. RIBEYRE, Mme JOAQUIM-BOURALY, M. PRUNUS, Mme VIGNON, M. MBANZA, Mme DAHAN (A partir de 20h26), M. SCHNEIDER, Mme PETIT, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : Mme DELAMARE, M. LOUIS, M. CLAUSSMANN, Mme MARTY, Mme DAHAN (jusqu'à 20h26).

Procurations : Mme DELAMARE a donné pouvoir à M. DUVIVIER, M. LOUIS à Mme CANTET, M. CLAUSSMANN à M. LANOY.

M. DUVIVIER est désigné comme Secrétaire.

Délibération n°2023/S06/006

Objet : Communication du rapport annuel pour l'exercice 2022 de la société LES PETITS CHAPERONS ROUGES, délégataire du contrat de délégation de service public pour l'exploitation et la gestion de la crèche A Petits Pas.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.1411-3 ;

Vu le code de la commande publique et notamment l'article L.3131-5 ;

Vu le contrat de délégation de service public pour l'exploitation et la gestion de la crèche A Petits Pas conclu avec la société LES PETITS CHAPERONS ROUGES (LPCR) ;

Vu le rapport annuel du délégataire de service public pour l'exploitation et la gestion de la crèche A Petits Pas pour l'année 2022 ;

Considérant que ce rapport permet à la Commune d'apprécier les conditions d'exécution du service sur l'année écoulée ;

Considérant que ce rapport est public et permet d'informer les usagers de la qualité du service public qui leur est proposé ;

Vu l'avis de la CCSPL du 18 septembre 2023 ;

Vu l'avis de la commission services à la population du 21 septembre 2023 ;

Vu le rapport présenté par Madame COLOMBEL, Maire Adjoint ;

Après en avoir débattu ;

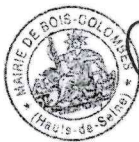
LE CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÈRE

Article unique : PREND ACTE du rapport annuel du délégataire du contrat de délégation de service public pour l'exploitation et la gestion de la crèche A Petits Pas pour l'année 2022.

Le conseil municipal prend acte

Le Secrétaire de séance,
Conseiller Municipal,



Michel DUVIVIER

Fait en séance les jour, mois et an susdits
Le Registre dûment signé

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Vice-Président du Département
des Hauts-de-Seine



Yves RÉVILLON

Certifié exécutoire par le Maire,
Compte tenu de la Réception en
Préfecture le 10 6 OCT 2023
Et de la publication le 17 octobre 2023